



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 19 janvier 2012 bis

Arrêté préfectoral n°2011-5742 du 6 janvier 2012

Objet : les médailles d'honneur des sapeurs-pompiers

Article 1 : La médaille d'honneur est décernée aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

MEDAILLE D'ARGENT

- sapeurs-pompiers professionnels

Madame, messieurs :

Alexandre	ARCHIER	Sergent-chef	Groupement opérations et coordination des secours
Frédéric	BADOIL	Caporal	CT Lyon-Corneille
Pascal	BÉRARD	Adjudant-chef	CT Villeurbanne-La-Doua
Hervé	BORDET	Sergent	CT Lyon-Gerland
Yannick	BRUN	Adjudant-chef	CT Givors
Cédric	CARREIRA	Sergent	CT Villeurbanne-La-Doua
Wilhem	CHAVANT	Sergent-chef	Groupement opérations et coordination des secours
Franck	CHENAL	Sergent	CT Saint-Priest
Didier	CLEMENT	Caporal	CT Villefranche-sur-Saône
Thierry	CLIQUET	Sergent	CT Saint-Priest
Alban	CORDONNIER	Sergent-chef	CT Rillieux-la-Pape
Yannick	DALOUX	Sergent-chef	CT Lyon-Confluence
Guillaume	DAVID	Sergent	CT Lyon-Corneille
Denis	DEBOURG	Sergent-chef	CT Villefranche-sur-Saône
Philippe	DEMOTIER	Caporal	CT Lyon-Confluence
Hervé	DESBOIS	Adjudant	Groupement opérations et coordination des secours
Gilles	DUBOIS	Sergent	CT Lyon-Duchère
Eric	DUFES	Capitaine	Groupement audit interne, hygiène et sécurité
Marc	FAVRE-BULLY	Adjudant	CT Villefranche-sur-Saône
Laurent	GEORGEON	Sergent-chef	CT Lyon-Confluence
Philippe	GUEYDON	Sergent-chef	CT Villefranche-sur-Saône
Christophe	GUILLOT	Capitaine	Groupement opérations et coordination des secours
Jean	IACOVELLI	Sergent-chef	CT Lyon-Confluence
Frédéric	JARRIGE	Sergent-chef	CT Lyon-Corneille
Stéphane	JONDEAU	Sergent-chef	Groupement opérations et coordination des secours
Vincent	LACROIX	Adjudant-chef	CT Givors
David	LADRET	Adjudant-chef	CT Lyon-Corneille
Cyrille	LAGER	Sergent	CT Villefranche-sur-Saône
Patrice	LAUTIER	Adjudant	Groupement formation et école départementale des sapeurs-pompiers
Marc	MADDALENA	Adjudant	CT Tassin-la-Demi-Lune
Hervé	MAKOWSKI	Caporal	CT Pierre-Bénite
Alexis	MARGAIN	Caporal	CT Givors
Olivier	MARIE	Sergent-chef	CT Feyzin
Vincent	MARTINEZ	Adjudant	CT Lyon-Rochat
Thierry	MOITIÉ	Sergent-chef	CT Lyon-Gerland
Michel	MUNIER	Adjudant-chef	CT Villeurbanne-La-Doua
Pascal	ORANGE	Caporal	CT Feyzin
Jean-Marc	OUSDIAN	Adjudant-chef	CT Lyon-Corneille
Laurent	PEYRARD	Sergent	CT Saint-Priest
Joël	RUILLAT	Sergent-chef	Groupement opérations et coordination des secours
Gaël	SANTAMARIA	Sergent	CT Villeurbanne-La-Doua
Sébastien	SOLAKIAN	Adjudant-chef	CT Lyon-Confluence
Michel	SUAU	Adjudant	Groupement opérations et coordination des secours
Fabrice	TELLIER	Adjudant-chef	CT Lyon-Duchère
Olivier	THEVENON	Adjudant	CT Meyzieu / Décines
David	THIZY	Sergent-chef	CT Lyon-Croix-Rousse
Thierry	TIXIER	Sergent-chef	Groupement opérations et coordination des secours
Yvan	VINCENDON	Sergent-chef	CT Lyon-Gerland

Jean-Marie	ZANOT	Adjudant-chef	CT Lyon-Confluence
------------	-------	---------------	--------------------

- sapeurs-pompiers volontaires

Mesdames, messieurs :

Christian	BARBERET	Caporal-chef	CT Sain Bel/Savigny
Hervé	BARRAUD	Caporal-chef	CT Fleurie
Christophe	BERNARD	Caporal-chef	CT Belleville
Frédéric	BERTHIER	Caporal-chef	CT Lissieu/Les Chères/Marcilly d'Azergues/Chasselay
Laurent Marie	BLANC	Sapeur	CT Liergues/Jarnioux/Pouilly-le-Monial
Gabriel	BONIN	Sergent-chef	CT Tassin-la-Demi-Lune
Frédéric	BOUCHET	Sergent-chef	CT Lissieu/Les Chères/Marcilly d'Azergues/Chasselay
Frédéric	BOURGEAY	Caporal-chef	CT St Vérand
Bernard	BROTTE	Lieutenant	CT St Andréol-le-Château/St Jean-de-Touslas
Albert	CABRE	Sergent-chef	CT Bessenay
Françoise	CHADIER	Adjudant-chef	CT St Cyr-au-Mt d'Or/St Didier-au-Mt d'or
Frédéric	CHAGNEUX	Lieutenant	CT St Georges-de-Reneins
Laurent	CHANARD	Adjudant-chef	CT St Laurent-de-Mure
Patrick	CHAPUIS	Adjudant-chef	CT Civrieux d'Azergues
Nicolas	CHENE	Adjudant	CT Genay/Neuville-sur-Saône/Montanay/Fleurieu-sur-Saône
Olivier	COMPANY	Adjudant	CT Givors
Dominique	COMTE	Adjudant-chef	CT St Pierre-de-Chandieu
Stéphane	COTE	Caporal-chef	CT Bully
Cédric	CURIEL	Adjudant-chef	CT Belleville
Stéphane	DAMOUR	Adjudant-chef	CT Lissieu/Les Chères/Marcilly d'Azergues/Chasselay
Denis	DANGUIN	Sergent	CT Quincieux
Michel	DEBIZE	Caporal-chef	CT Liergues/Jarnioux/Pouilly-le-Monial
Cédric	DUBOST	Adjudant	CT Lentilly
Patrick	DUBOST	Caporal-chef	CT St Etienne-la-Varenne/St Etienne-des-Oullières/Odenas
Fabrice	DUCROUX	Caporal	CT Blacé/Salles/Arbuissonnas/Arnas
Jean-Pierre	DUFOUR	Caporal-chef	CT Lamure-sur-Azergues/Chambost-Allières/Grandris
Cyril	DUPUY	Caporal-chef	CT Marcy-l'Etoile/Charbonnières-les-Bains
Bruno	ESPINASSE	Sergent-chef	CT St Bonnet-de-Mure
Christophe	FAVRE	Sergent-chef	CT Villefranche-sur-Saône
Alexandre	FERNANDES	Adjudant-chef	CT Cublize
Guillaume	FRELICOT	Sergent-chef	CT Brindas
David	GERIN	Sergent-chef	CT St Lager/Cercié
Raphaël	GERMAIN	Lieutenant	CT Chazay d'Azergues
Jean-Luc	GOY	Sapeur	CT Vaugneray
Didier	GRATALOUP	Adjudant	CT Ste Foy-lès-Lyon/Francheville
Alain	GRAVEY	Médecin lieutenant-colonel	CT Ste Foy-lès-Lyon/Francheville
Damien	GRIFFON	Sergent	CT Feyzin
Olivier	GRILLET	Sergent	CT Ste Foy-lès-Lyon/Francheville
Marcel	HEYOB	Caporal-chef	CT Montrottier
Jean-Stéphano	HILAIRE	Caporal-chef	CT Villefranche-sur-Saône
Cédric	JAMBON	Caporal-chef	CT Villefranche-sur-Saône
Christophe	JAUSSOIN	Caporal-chef	CT Couzon-au-Mt d'Or/St Romain-au-Mt d'or
Frédéric	JOLY	Sergent	CT Lissieu/Les Chères/Marcilly d'Azergues/Chasselay
Max	LAPALU	Caporal-chef	CT St Etienne-la-Varenne/St Etienne-des-Oullières/Odenas
Fabrice	LARDON	Sergent-chef	CT Toussieu
Louis	LAURENT	Caporal-chef	CT St Bonnet-le-Troncy
Yann	MARCHETTI	Caporal-chef	CT Givors

Fernando	MARTINS	Sergent-chef	CT Toussieu
Marcel	MATHIEU	Sapeur	CT Vaugneray
Frédéric	PERRAS	Adjudant	CT Amplepuis
Michel	PERRAS	Sergent-chef	CT L'Arbresle
Franck	PHAM HOANG	Lieutenant	CT Chassieu
Jean-Luc	PHILIPPE	Caporal-chef	CT St Bonnet-le-Troncy
Patrick	PIRELLO	Adjudant	CT Tassin-la-Demi-Lune
Frédéric	PIZZINATO	Lieutenant	CT Condrieu
Jérôme	POLLOSSE	Sergent-chef	CT Thizy
Fabien	POMMIER	Sergent-chef	CT Chessy-les-Mines
Jean-Philippe	PRESLE	Sergent	CT Villefranche-sur-Saône
Jean-Luc	PROLANGE	Sapeur	CT Régnié-Durette
Didier	RENA	Lieutenant	CT Mions
Alain	REYNAUD	Adjudant-chef	CT St Maurice-sur-Dargoire/St Didier-sous-Riverie
Olivier	RIFFARD	Vétérinaire lieutenant-colonel	Service de santé et de secours médical
David	RIVOLLIER	Sergent-chef	CT St Martin-en-Haut
Stéphane	SAINT PIERRE	Adjudant-chef	CT Genay/Neuville-sur-Saône/Montanay/Fleurieu-sur-Saône
Patrice	SAVOURE	Caporal-chef	CT Rillieux-la-Pape
Christian	SEDDAS	Sergent-chef	CT Tassin-la-Demi-Lune
Christophe	SERRES	Adjudant-chef	CT Soucieu en Jarrest
Stéphane	TERRANCLE	Adjudant-chef	CT St Andéol le Château/St Jean de Touslas
Thierry	TOURNISSOUX	Caporal-chef	CT La Tour de Salvagny/Dommartin
André	VALFRE	Caporal-chef	CT Lissieu/Les Chères/Marcilly d'Azergues/Chasselay
Patrice	VALOUR	Sergent-chef	CT Tassin-la-Demi-Lune
Frédéric	VERNEY	Adjudant	CT Orliénas
Michel	VESELLA	Caporal-chef	CT Pierre-Bénite
Sébastien	VIVIER MERLE	Adjudant-chef	CT St Vérand

MEDAILLE DE VERMEIL

- sapeurs-pompiers professionnels

Messieurs :

Jean-Yves	ARBEZ	Commandant	CT Tassin-la-Demi-Lune
Christophe	DUPORTAL	Adjudant-chef	CT Feyzin
Thierry	FAURE	Capitaine	CT Rillieux-la-Pape
David	GELDREICH	Adjudant	CTA/CODIS
Cyrill	GOUIT	Adjudant-chef	CT Pierre-Bénite
Laurent	GOYARD	Adjudant-chef	CT Lyon-Duchère
Pascal	GRANGE	Lieutenant-colonel	Groupement analyse et couverture des risques
Stéphane	LEBAS	Adjudant-chef	CT Lyon-Confluence
Olivier	LEFRANC	Adjudant-chef	CT Lyon-Confluence
Philippe	LETONDEUR	Capitaine	CT Lyon-Confluence
Hervé	LICHTFOUSE	Capitaine	Groupement formation et école départementale des sapeurs-pompiers
Marc	MONTOYA	Adjudant-chef	CT Genay / Neuville-sur-Saône / Montanay / Fleurieu-sur-Saône
Vincent	NOAILLY	Adjudant-chef	CT Lyon-Rochat
Lionel	PANNETIER	Sergent-chef	CT Lyon-Confluence
Daniel	QUINONERO	Adjudant-chef	CT Saint-Priest
Stéphane	RAMET	Commandant	Mis à disposition de l'ENSOSP
Bruno	RUIZ	Sergent-chef	CT Lyon-Croix-Rousse
Christophe	VIVALDI	Adjudant-chef	CT Lyon-Corneille
Stéphane	VIVIER	Adjudant	Groupement opérations et coordination des secours

- sapeurs-pompiers volontaires

Messieurs :

Didier	APPARCEL	Lieutenant	CT Thizy
Franck	BENOIT	Adjudant-chef	CT Courzieu
Norbert	BOGEY	Adjudant-chef	CT St Laurent-de-Mure
Luc	BOINON	Lieutenant	CT St Germain-sur-L'Arbresle
Roger	BOIRON	Caporal-chef	CT St Maurice-sur-Dargoire/St Didier-sous-Riverie
Michel	BURDIAT	Lieutenant	CT Liergues/Jarnioux/Pouilly-le-Monial
Serge	CADOT	Lieutenant	CT Belleville
Carlos	CARNEIRO	Caporal-chef	CT Monsols
Eric	CHAMPAGNON	Adjudant-chef	CT Fleurie
Guy	CHAVEROT	Lieutenant	CT Tarare
Jean-Noël	CHENEAU	Caporal-chef	CT Taluyers/Montagny/Chassagny
Jean-Paul	COMTE	Adjudant-chef	CT Chassieu
Gérard	CORDIER	Caporal-chef	CT Couzon-au-Mt d'Or/St Romain-au-Mt d'or
Frédéric	DE VERMONT	Caporal-chef	CT Le Perréon/Vaux-en-Beaujolais
Michel	DESCOTES	Caporal-chef	CT Millery
Pascal	DEVAUX	Caporal-chef	CT Courzieu
Michel	DOLIVA-DOLINSKY	Adjudant-chef	CT Chaponost
Denis	DUBLASSY	Lieutenant	CT Quincieux
Thierry	DUBLASSY	Caporal-chef	CT Quincieux
Régis	DUCARRE	Sapeur	CT La Tour-de-Salvagny/Dommartin
Pierre-André	DUMAS	Lieutenant	CT St Etienne-la-Varenne/St Etienne-des-Oullières/Odenas
Jacques	DUPUY	Adjudant-chef	CT Pierre-Bénite
Hervé	DURAND	Sapeur	CT St Igny-de-Vers
Jean-Marie	DUSSON	Adjudant	CT Ste Foy-lès-Lyon/Francheville
Franck	ESSERTEL	Adjudant-chef	CT Larajasse
Gilles	FAURE	Sergent-chef	CT Pierre-Bénite
Philippe	FOILLARD	Adjudant	CT Fleurie
Ludovic	GAUDINET	Sergent	CT Sain Bel/Savigny
Patrick	GAUMOND	Caporal-chef	CT Brindas
Alain	GIRARD	Sergent	CT Le Perréon/Vaux-en-Beaujolais
Jean-Marc	GREBERT	Caporal-chef	CT Ste Consorce
Patrice	JUPILLE	Major	CT Meyzieu/Décines
Jérôme	LEFEBVRE	Lieutenant	CT Civrieux d'Azergues
Eric	MAGNO	Adjudant-chef	CT Mions
Pascal	MATTANA	Adjudant-chef	CT Pontcharra-sur-Turdine
Valérie	MAURICE	Adjudant-chef	CT Genay/Neuville-sur-Saône/Montanay/Fleurieu-sur-Saône
Hervé	MILLET	Lieutenant	CT Mions
Bernard	NOTTIN	Adjudant-chef	CT Liergues/Jarnioux/Pouilly-le-Monial
David	RAFFIER	Adjudant-chef	CT Tarare
Michel	RELAVE	Sergent	CT Larajasse
André	RENARD	Lieutenant	CT Lamure-sur-Azergues/Chambost-Allières/Grandris
Georges	RICHIER	Lieutenant	CT St Georges-de-Réneins
Lucien	RIVOIRE	Lieutenant	CT Pontcharra-sur-Turdine
Franck	TARASSIOUK	Adjudant-chef	CT St Bonnet-de-Mure
Jean-Luc	THIMONIER	Major	CT L'Arbresle
Jean-Michel	THIVOLET	Adjudant-chef	CT Pierre-Bénite
Franck	THOLLET	Caporal-chef	CT Haute-Rivoire
Georges	VERICEL	Lieutenant	CT Ste Consorce
Constant	VIGNON	Adjudant-chef	CT Colombier-Saugnieu

MEDAILLE D'OR

- sapeurs-pompiers professionnels

Messieurs :

Gérard	ATHLAN	Adjudant-chef	CT Lyon-Croix-Rousse
Gilles	BAYLE	Adjudant-chef	CT Meyzieu / Décines
Georges	BOURNE	Adjudant-chef	CT Logistique
Pascal	CHABERT	Adjudant	CT Logistique
Michel	CLEZARDIN	Adjudant-chef	Retraité
Léon	COFFY	Adjudant-chef	Retraité
René	COLLOMBAT	Major	Retraité
Roger	COUDERT	Adjudant-chef	CT Villeurbanne-Cusset
François	DEGRANGE	Caporal-chef	CT Lyon-Croix-Rousse
Gilles	DEMILLIÈRE-VERGNAIS	Adjudant-chef	CT Tassin-la-Demi-Lune
Jacques	DESSERTINE	Major	CT Saint-Priest
Alain	DOLA	Adjudant-chef	Retraité
Pierre	DURY	Adjudant	CT Lyon-Croix-Rousse
Jean-Michel	FARGEAS	Adjudant-chef	Retraité
Albert	FOURNEL	Capitaine	Groupement prévention des risques
Pierre	GERENTON	Adjudant	Retraité
Jean Pierre	GIL	Adjudant-chef	CT Logistique
Claudi	GIROUD	Adjudant-chef	CT Feyzin
Joseph	GRADANTE	Adjudant	Retraité
Robert	HÉRAUD	Colonel	Retraité
Luc	LAURENT	Adjudant-chef	CT Meyzieu/Décines
Jean-Marc	LIOGIER	Adjudant-chef	CT Givors
Patrick	LLORENTE	Adjudant	Retraité
Jean-Paul	LYANDRAT	Adjudant-chef	CT Lyon-Rochat
Christian	MESCLON	Sergent-chef	CT Services sécurité
Georges	MICHEL	Adjudant	Retraité
Jean-Yves	MONTOYA	Adjudant	Service de santé et de secours médical
Bernard	NOVE	Adjudant-chef	CT Logistique
Michel	ORTEGA	Adjudant-chef	CT Pierre-Bénite
Gérard	PALOMINO	Adjudant-chef	CT Lyon-Croix-Rousse
Jean-Claude	PASTRELLO	Adjudant-chef	CT Feyzin
Patrice	PEDRAZZI	Adjudant	Groupement formation et école départementale des sapeurs-pompiers
Sylvain	PERRET	Adjudant	Groupement logistique
Gérard	PONTHENIER	Adjudant-chef	Retraité
Jean-Marc	PRUVOT	Adjudant	CT Services sécurité
Pascal	ROCHE	Commandant	Direction des groupements territoriaux
Alain	ROCHET	Adjudant-chef	CT Logistique
Patrick	SANJOSE	Sergent-chef	CT Services sécurité
Jacques	SARZIER	Lieutenant-colonel	Groupement Centre-Ouest
Claude	STEVENOT	Major	CT Tassin-la-Demi-Lune
Gérald	TRÉVISAN	Adjudant-chef	CT Lyon-Duchère
Serge	VENET	Adjudant-chef	CT Logistique
Guy	VINSON	Adjudant	Retraité

- sapeurs-pompiers volontaires

Messieurs :

Alain	ALUNNI	Caporal-chef	CT Genay/Neuville-sur-Saône/Montanay/ Fleurieu-sur-Saône
-------	--------	--------------	---

Gilles	ARNAUD	Adjudant-chef	CT St Germain-sur-l'Arbresle
Pierre	BERRODIER	Capitaine	CT Tassin-la-Demi-Lune
Jean-Paul	BOULAND	Sergent	CT Villié-Morgon/Chiroubles
Christian	BOURIN	Caporal-chef	CT Villefranche-sur-Saône
Philippe	BOUTEILLE	Caporal-chef	CT St Andéol-le-Château/St Jean-de-Touslas
Christian	CHARDON	Lieutenant	CT Chazay d'Azergues
José	DAL GOBBO	Adjudant-chef	CT Mornant
Alain	DEBARD	Adjudant-chef	CT Ampuis
Didier	DENONFOUX	Caporal-chef	CT Pontcharra-sur-Turdine
Michel	EYMIN	Adjudant-chef	CT Chaponnay/Marennnes
Paul Jean Marc	FIORINI	Lieutenant	CT Communay/Ternay
Bernard	FONTAINE	Caporal-chef	CT Lissieu/Les Chères/Marcilly d'Azergues/Chasselay
Michel	GILLE	Adjudant-chef	CT Genay/Neuville-sur-Saône/Montanay/Fleurieu-sur-Saône
Bernard	JOBERT	Caporal-chef	CT St Germain-sur-l'Arbresle
Rocco	MAGNO	Major	CT Mions
Jacques	MALLEN	Adjudant	CT Ste Foy-lès-Lyon/Francheville
Frédéric	MONTAGNY	Adjudant-chef	CT Sourcieux-les-Mines
Alain	PERRONNET	Caporal-chef	CT St Symphorien-sur-Coise
Bruno	RAFFIER	Capitaine	CT Tarare
Jean-Paul	ROBIN	Sergent-chef	CT Régnié-Durette
Jean-Yves	ROSSET	Lieutenant	CT St Clément-sous-Valsonne/Valsonne

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet
Le préfet délégué pour la défense et la sécurité,

Arrêté préfectoral N°2012-764 du 17 janvier 2012

Objet : portant délégation de signature à M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône

Article 1 : Dans le département du Rhône, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet délégué pour la défense et la sécurité, dans les matières intéressant la direction et le contrôle des services de police ainsi que la coordination opérationnelle de l'ensemble des forces participant à la sécurité.

M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS est notamment habilité à signer tous actes et décisions dans les domaines suivants :

- 1 - Maintien du bon ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique en application des articles L.2212-1, L.2214-4, L.2215-1, L.2215-2, L.2215-3, L.2215-4 et L.2215-5 du code général des collectivités territoriales.
- 2 - Interdiction des manifestations sur la voie publique en vertu de l'article 3 du décret-loi du 23 novembre 1935 portant réglementation des mesures relatives au renforcement de l'ordre public.
- 3 - Emploi des forces de gendarmerie et des compagnies républicaines de sécurité pour assurer les opérations de maintien de l'ordre et de sécurisation selon les termes de la loi n°2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale et l'instruction NOR/OC/K/09/29231J du 4 décembre 2009 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales portant sur la doctrine d'emploi des forces mobiles de la gendarmerie et de la police.
- 4 - Réquisition des forces armées en vue de leur participation au maintien de l'ordre en application de l'article 28 de l'instruction interministérielle n°500/SGDN du 20 juillet 1970.
- 5 - Mise en demeure et évacuation forcée des gens du voyage stationnant irrégulièrement.
- 6 - Décisions relatives aux recours pour dommages causés par le refus de prêter le concours de la force publique (à l'exclusion de l'engagement financier de l'indemnisation).
- 7 - Gestion des personnels et des moyens des services de police, la mise en œuvre du plan de modernisation de la police nationale et des mesures de formation des fonctionnaires de police.
- 8 - Prononciation des sanctions disciplinaires du premier groupe pour les personnels du corps d'encadrement et d'application à l'exception des personnels servant en administration centrale, dans les compagnies républicaines de sécurité et dans les structures de formation, en qualité de formateurs, et pour les agents, les adjoints administratifs et les personnels techniques de catégorie C de police nationale.
- 9 - Saisine des commissions administratives paritaires locales siégeant en conseil de discipline.
- 10 - Le recrutement, la gestion et la discipline des adjoints de sécurité.
- 11 - Fonctionnement du comité technique paritaire départemental des services de police.
- 12 - Décisions relatives aux polices municipales telles qu'elles résultent de la loi n°99-291 du 15 avril 1999 et de ses décrets d'application.

Article 2 : Dans le département du Rhône, délégation de signature est également donnée à M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet délégué pour la défense et la sécurité, dans les matières intéressant la direction de la sécurité et de la protection civile.

M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS est notamment habilité à signer tous actes et décisions dans les domaines suivants :

I - RÉGLEMENTATION CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DE PROCEDURE PENALE ET DU CODE PENAL

- 1 - Avis sur la libération conditionnelle des condamnés (article 730 du code de procédure pénale).
- 2 - Garde des détenus hospitalisés (article D.386 du code de procédure pénale).
- 3 - Présidence de la commission de surveillance des prisons (article D.180 du code de procédure pénale).
- 4 - Délivrance des permis de visite aux détenus condamnés hospitalisés (article D.403 du code de procédure pénale).
- 5 - Avis pour l'agrément des visiteurs de prison (D.472 du code de procédure pénale), des médecins (article D 364 du code de procédure pénale) et des prestataires de service.
- 6 - Avis sur les extractions de détenus en vertu de l'article D.316 du code de procédure pénale.
- 7 - Avis relatif à la consultation du fichier judiciaire national des auteurs d'infraction sexuelles ou violentes pour les collectivités territoriales en vertu de l'article 706-53-7 du code de procédure pénale.

II - POLICE GENERALE

- 1 - Décisions concernant les systèmes de vidéo-protection (loi n° 95.73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, complétée par la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et décret n°96.926 du 17 octobre 1996).
- 2 - Décisions de fermeture des débits de boissons (article L.3332-15 du code de la santé publique) et octroi des dérogations permanentes et temporaires aux heures de fermeture et d'ouverture de ces établissements,
- 3 - Décisions de transfert de licence IV.

4 - Institution des zones de protection et réglementation de l'accès aux mineurs (articles L.3335-1, L.3335-2, L.3335-8, L.3335-11 et L.3342-3 du code de la santé publique - décret n°72-35 du 14 janvier 1972).

5 - Autorisations de tombolas.

6 - Police des cercles et des casinos.

7 - Exercice des pouvoirs conférés au Préfet par la loi n°73-548 du 27 juin 1973 complétée par la loi n°76-632 du 13 juillet 1976 et le décret n°77-868 du 27 juillet 1977 relatifs à l'hébergement collectif.

8 - Exercice des pouvoirs conférés au Préfet par le décret-loi du 18 avril 1939 et le décret n°95-589 du 6 mai 1995 modifié fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions, leur acquisition, détention et port.

9 - Agrément technique des dépôts d'explosifs (décret 90-153 du 16 février 1990) et autorisations d'exploiter les dépôts d'explosifs, artifices et débits de poudre à feu (arrêté du 12 mars 1993).

10 - Suspension des dépôts d'explosifs et fermeture des dépôts de 4ème catégorie (décret du 25 septembre 1959).

11 - Autorisation d'obtention d'explosifs et de détonateurs de moins de 25 kg (décret n°81-972 du 21 octobre 1981).

12 - Autorisation d'acquisition, de transport de produits explosifs et habilitation à l'emploi de ceux-ci (décret du 21 octobre 1981).

13 - Autorisation des manifestations publiques de boxe (décret n°62-1321 du 7 novembre 1962).

14 - Interdictions administratives de stade (article L.332-16 du code du sport).

15 - Octroi des autorisations de concours de la force publique pour les expulsions de locataires.

16 - Habilitation des opérateurs funéraires.

17 - Arrêté relatif à l'établissement des listes préparatoires de la liste annuelle du jury d'assise du Rhône.

18 - Arrêtés fixant la composition de la commission placée auprès de la caisse du régime social des indépendants.

19 - Agréments des contrôleurs assermentés des caisses de congés payés et des agents de contrôle de la Mutualité sociale agricole.

20 - Réglementation des artifices de divertissement.

21 - Déclaration de feux d'artifices K4 ou de plus de 35kg de matière active, validation de la qualification des artificiers K4, délivrance des agréments des artifices K2 et K3 destinés à être lancés à l'aide d'un mortier.

22 - Agrément des dépôts d'artifices de divertissement et agréments des centres de formation dispensant la qualification K4.

III- REGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

1 - Exercice des pouvoirs conférés au Préfet par la loi n°2002-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure relatif à l'agrément des agences privées de recherche et de leurs salariés.

2 - Exercice des pouvoirs conférés au Préfet par la loi n°83-629 du 12 juillet 1983, modifiée par la loi du 18 mars 2003 puis par la loi du 5 mars 2007 et le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatifs aux activités privées de surveillance, de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes et par le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, transports de fonds et protection des personnes et par le décret 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle.

IV - REGLEMENTATION GENERALE - AERONAUTIQUE - FERROVIAIRE - ROUTIERE

A - Aéronautique

1 - Exercice des pouvoirs conférés au Préfet par les articles R.131-3, D.233-2 et D.132-4 du code de l'aviation civile et l'arrêté du 10 octobre 1957 relatifs aux atterrissages, décollages et évolutions d'aéronefs et objets volants y compris lors de spectacles publics.

2 - Police des installations aéronautiques des aérodromes et des aéroports (article L.213-2 du code de l'aviation civile et décret n°74-77 du 1er février 1974).

3 - Exercice des pouvoirs conférés au Préfet par les articles D.233-1, D.233-6, D.233-8 du code de l'aviation civile et des arrêtés ministériels du 20 février 1986, 13 mars 1986, 7 octobre 1987 et 23 février 1988 et les circulaires ministérielles du 30 mars 1988 et 1er juillet 1988 relatifs à la création et l'utilisation de toutes surfaces pouvant être utilisées par les aéronefs.

4 - Agrément des associations aéronautiques (arrêté ministériel du 9 mai 1984).

5 - Délivrance des habilitations en zone réservée aéroportuaire prévues par les articles R.213-4 et 5 du code de l'aviation civile.

6 - Délivrance des habilitations hors zone réservée aéroportuaire prévues par la circulaire NORINT/A/07/00100/C du 3 octobre 2007 pour les personnes devant accéder aux sites sécurisés des « chargeurs connus » et « agents habilités », des « établissements connus », ou ceux de leurs sous-traitants.

7 - Autorisations des manifestations aériennes.

B - Ferroviaire

1- Exercice des pouvoirs conférés au Préfet par la loi du 15 juillet 1845 modifiée et le décret du 22 mars 1942 relatifs à la circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules dans les cours des gares et l'intégrité des voies ferrées, de leurs accessoires et dépendances et la circulation des convois.

C - Routière

1 - Désignation des membres de la commission départementale de sécurité routière.

2 - Exercice des pouvoirs conférés au préfet par les articles L.224-1, L.224-2, L.224-7 et L.224-8 du code de la route sur la rétention et la suspension du permis de conduire et mesures administratives consécutives à un examen médical relatif au permis de conduire (articles R.221-10, R.221-11, R.221-13 et R-221.14 du code de la route).

3 - Arrêtés relatifs à la circulation routière sur la voirie nationale et sur les voies départementales classées routes à grande circulation (articles R.411.4, R.411.8, R.411.18, R.415.8, R.415.10 et R.421.3 du code de la route) et aux transports de matières dangereuses (arrêté ministériel du 15 avril 1945).

4 - Homologation des circuits de vitesse et autorisation des épreuves sportives sur la voie publique ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant des véhicules à moteur en application des articles R.331-6 et R.331-45 du code du sport.

5 - Habilitation de certains agents des services publics urbains, de transport en commun de voyageurs, à constater les infractions qui affectent en agglomération, la circulation, le stationnement et l'arrêt des véhicules de ces services en application du décret du 15 janvier 1997.

6 - Agrément des centres de formation à l'examen taxi et à l'examen du BEPECASER et des établissements relatifs à l'éducation routière.

7 - Arrêtés relatifs à l'examen et à la profession de taxi.

8 - Agrément des gardiens de fourrière.

D - Fluviale

1- Réglementation de la circulation de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur le Rhône et la Saône.

V - PROTECTION CIVILE

Les arrêtés, décisions et actes relevant des attributions du service interministériel de défense et de la protection civile et, en particulier :

- Préparation, établissement et exécution des plans de secours,
- Préparation, établissement et exécution des mesures des mesures non militaires de défense,
- Avis sur les plans de secours élaborés par les collectivités et entreprises à risques,
- Gestion des outils opérationnels,
- Avis sur les dossiers des installations classées pour la protection de l'environnement et participation au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques,
- Suivi et gestion des secteurs et activités d'importance vitale : avis sur les plans de sécurité des opérateurs, approbation des plans particuliers de protection et établissement des plans de protection externes,
- Suivi et gestion des systèmes d'alerte de la population,
- Organisation de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité et de ses sous-commissions,
- Suivi des avis défavorables émis par les commissions de sécurité,
- Fermeture des établissements recevant du public en application des pouvoirs de police du préfet,
- Information préventive de la population en application de l'article L. 124-1 et suivants du code de l'environnement,
- Développement du secourisme : suivi et agrément des associations, organisation des examens de secourisme,
- Organisation et suivi de la commission départementale de sécurité civile et de ses sous-commissions, correspondances avec les élus,
- Instruction des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique,
- Plan départemental d'acheminement des numéros d'urgence.

VI - SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

1 - Les arrêtés, décisions et actes relevant des attributions de la direction départementale des services d'incendie et de secours.

VII – SECURITE ROUTIERE

1 - Les arrêtés, décisions et actes relatifs à la prévention de la délinquance routière et à la lutte contre l'insécurité routière, à l'élaboration et à la mise en œuvre du PDASR et du programme ECPA.

VIII –CONTENTIEUX

1 - Mémoires et déférés auprès des différentes juridictions dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Article 3 : Dans le département du Rhône, délégation de signature est en outre donnée à M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUITS dans les matières et les actes relatifs à la prévention de la délinquance.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUITS, la délégation de signature visée aux articles 1, 2, et 3 est donnée à M. Alain MARC, préfet délégué pour l'égalité des chances.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUITS et de M. Alain MARC, la délégation de signature visée aux articles 1, 2 et 3 est donnée à Mme Josiane CHEVALIER, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, ou, en son absence, à M. Michel TOURNAIRE, directeur du cabinet du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, ou, en son absence, à Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUITS, la délégation de signature visée à l'article 2 – V est également donnée à M. Patrick POQUET, directeur de la sécurité et de la protection civile. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick POQUET, la délégation de signature est transférée à :

- M. Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civile,
- Mme Annie RAGOT, attachée de préfecture, chef du bureau planification,
- Mme Chantal LIEVRE, attachée de préfecture, chef du bureau prévention.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUITS, la délégation de signature visée à l'article 2 – VI est également donnée au Colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône. En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel DELAIGUE, la délégation de signature est transférée aux :

- Colonel Bertrand KAISER, directeur départemental adjoint,
- Colonel Vincent GUILLOT, directeur des groupements territoriaux,
- Colonel Marcel ILTIS, directeur des ressources humaines,
- Colonel Robert HÉRAUD, chef du groupement communication, courrier et affaires réservées.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUITS, la délégation de signature visée à l'article 1 alinéa 12, à l'article 2-II alinéa 1, alinéas 3 à 13, alinéa 16, alinéas 19 à 22, à l'article 2-III, à l'article 2-VIII et à l'article 2-IX est donnée à M. Patrick POQUET, directeur de la sécurité et de la protection civile.

La délégation de signature visée à l'article 1 alinéa 12, à l'article 2-II alinéa 1 et alinéas 3, 5 à 8, 13, 16 et 19, et à l'article 2-IX est également donnée à Mme Evelyne ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale.

La délégation de signature visée à l'article 2-II alinéa 8 est également donnée à Melle Christine ALMERY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau.

La délégation de signature visée à l'article 2-II alinéas 9 à 12 et alinéas 20 à 22 est également donnée à M. Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civile.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUITS, la délégation de signature visée à l'article 2-IV-A alinéas 1, 3, 4 et 7, à l'article 2-IV-B, à l'article 2-IV-C alinéas 4 à 8, est également donnée à M Patrick POQUET, à Mme ROUX D'ORAZIO, attachée principale de préfecture, chef du bureau de la réglementation générale, à Melle Christine ALMERY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau et à Mme Christine CUSSIGH, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUITS, la délégation de signature visée à l'article 2-IV-C, alinéa 2, est également donnée à Mme Michèle DENIS, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, à M. Laurent BOILLEE, attaché principal, chef du bureau des usagers de la route, à Mme Maiwenn SAUTIER, attachée, adjointe au chef de bureau et à Mme Patricia MEALLIER, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section des permis de conduire.

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUITS, la délégation de signature visée à l'article 2- VII est également donnée à M. Patrick POQUET, directeur de la sécurité et de la protection civile.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick POQUET, sa délégation est transférée à Mme Françoise MOLLARET, chef de bureau coordination sécurité routière, pour les attributions prévues à l'article 2- VII à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Article 13 : Délégation est donnée à M. Gilles ROUVEURE, commissaire divisionnaire, directeur de cabinet, à l'effet de signer d'une manière permanente tous les documents établis par le cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité autres que ceux visés aux articles 1 et 2- II à VII sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUITS la délégation de signature visée à l'article 1, alinéas 3, 9, et 10, à l'article 2-I, à l'article 2-II, alinéa 14, à l'article 2-IV-A, alinéas 5 et 6 est donnée à M. Gilles ROUVEURE.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles ROUVEURE, sa délégation est transférée à M. Gérard MONTEIL, commissaire divisionnaire, adjoint au directeur de cabinet ;

Article 14 : L'arrêté préfectoral n°2012-692 du 11 janvier 2012 est abrogé.

Article 15 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité, le préfet délégué pour l'égalité des chances, la secrétaire générale de la préfecture du Rhône, le directeur de cabinet du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, le directeur de cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité, le directeur de la sécurité et de la protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, la directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Jean-François CARENCO